

# **CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à une réunion de conseil municipal qui aura lieu :

**Mercredi 03 décembre 2025**

**A 20 h 30**

**En Mairie**

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères Salutations.

## **Ordre du jour :**

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du mois d'octobre
2. Renouvellement des baux de location de terrain communaux.
3. Participation complémentaire santé des agents.
4. Déneigement 2025/2026
5. Rapport sur le prix et la qualité de l'eau potable
6. Convention d'occupation d'un local
7. Achat et vente de terrain.
8. Projet plateforme intercommunale bois déchiqueté
9. Compte-rendu commissions.
10. Questions diverses.

Fait à Vercel, le 24 novembre 2025

**Le Maire,**  
**Christian VERMOT-DESROCHES**



## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois décembre à vingt heures trente, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Christian VERMOT-DESROCHES, le Maire.

**Etaient présents :** Christian Vermot-Desroches, Pascale Droz, Stéphane Andrey, Philippe Blanchot, Isabelle Marthoud, Jean Chauvet, Samuel Goy, Léonie Fleury, Sandra Andrey, Anicet Michel, Daniel Fleury, Franck Andrey, Kempf Sylvia, Girardet Benoit, Nancey Nicolas, Levacher Fabienne, Nappez Sandra

**Etaient excusés :**

Céline Humbert a donné procuration à Sandra Andrey

**Etaient absents :** /

Mme Sandra Nappez a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

### Délibération : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du mois d'octobre

Délibération publiée sur papier le 10.12.2025

Le conseil municipal a approuvé à la majorité le procès-verbal du conseil municipal du mois d'octobre.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :  
POUR : 17                    CONTRE : 0                    ABSTENTION : 1

### Délibération 2025\_12\_03\_01 : Renouvellement des baux de location de terrains communaux

Délibération transmise en préfecture le 05.12.2025  
  
Publiée sur papier le 05.12.2025

Le conseil Municipal informe que des baux de location de terrain liant la commune aux agriculteurs sont échus en 2025, il convient de renouveler les baux suivants :

- Gaec Voidey Adrien et Anne Lise/ ZD57 2ha90a pour 405 euros.
- Gaec Humbert Bertrand / ZD45 2ha10 + ZD23 2ha42 pour 815 euros.
- Buchin Florent / ZD23 0ha86a pour 156 euros.
- Voidey Sébastien / ZD23 2ha57 pour 405 euros.
- EARL des milles fleurs / ZD49p 0ha54ca pour 99 euros.

Et un bail d'occupation précaire avec Marie Jeanne Nicol portant sur les parcelles ZD11/73 ares et ZL76 + 77 de 51 ares 50 pour 170,36 euros.

**Adopté à la majorité des suffrages exprimés :**

POUR : 18                    CONTRE : 0                    ABSTENTION : 0

## Délibération 2025\_12\_03\_02 : Participation complémentaire santé

Délibération transmise en préfecture le 10.12.2025

Publiée sur papier le 10.12.2025

Le Maire informe le conseil qu'à compter du 1er janvier 2026 la commune doit proposer une mutuelle santé aux agents et y participer à hauteur de 15€ par mois minimum. Le conseil municipal décide d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour :

- Le risque santé c'est-à-dire les risques d'atteinte à l'intégrité physique de la personne et la maternité : Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement au contrat référencé pour son caractère solidaire et responsable par le centre de gestion du Doubs proposé par MNT pour la période 2026-2031.
- Pour ce risque, le niveau de participation est fixé à 15€ par agent et par mois.

**Adopté à la majorité des suffrages exprimés :**

POUR : 14

CONTRE : 3

ABSTENTION : 1

## Délibération 2025\_12\_03\_03 : Marché de déneigement

Délibération transmise en préfecture le 10.12.2025

Publiée sur papier le 10.12.2025

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte de signer un contrat de déneigement avec l'EURL des mille fleurs pour l'hiver 2025/2026. Léonie Fleury, adjointe intéressée par la question quitte la salle et ne prend pas part à la décision. Le contrat porte sur une mise à disposition de matériel de déneigement pour 1800 € HT. Le déneigement en lui-même est fixé :

- 500 € HT la ½ tournée.
- 130 € HT de l'heure supplémentaire.

**Adopté à la majorité des suffrages exprimés :**

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

## Délibération 2025\_12\_03\_04 : Rapport sur le prix et la qualité de l'eau 2024.

Délibération publiée sur papier le 10.12.2025

L'année a été particulièrement pluvieuse, les volumes prélevés sont en baisse de 8% par rapport à 2023. Le prix TTC au m<sup>3</sup> sont inchangés en 2024 et 2025 pour les abonnés du SIEHL. Le conseil municipal accepte à l'unanimité le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable.

## Délibération 2025\_12\_03\_05 : Convention d'occupation d'un local

Délibération transmise en préfecture le 10.12.2025

Publiée sur papier le 10.12.2025

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte de renouveler la convention d'occupation de salle liant la commune à Mme Bernardot, pour l'utilisation d'une salle de mairie une fois par semaine. Le prix est fixé à 425.77€ ; les détails administratifs et financiers sont stipulés dans la convention.

**Adopté à la majorité des suffrages exprimés :**

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

## Délibération 2025\_12\_03\_06 : Vente d'une parcelle d'aisance à M. Fernandez et Mme Gauthier

Délibération  
transmise en  
préfecture le  
**10.12.2025**

Publiée sur  
papier le  
**10.12.2025**

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu une demande d'achat d'aisance de terrain de M. Fernandez et Mme Gauthier, qui viennent d'acheter la maison de Mme Ravier. Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, au vu de la délibération qui avait été prise le 15.05.25 pour vendre cette parcelle aux consorts Ravier, décide de vendre la parcelle de terrain cadastrée AC 416 d'une surface de 5m<sup>2</sup> à M. Fernandez et Mme Gauthier au prix de 20€ le m<sup>2</sup>.

### Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

## Délibération 2025\_12\_03\_07 : Vente et achat de parcelles d'aisance aux consorts Amiot

Délibération  
transmise en  
préfecture le  
**10.12.2025**

Publiée sur  
papier le  
**10.12.2025**

Le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la régularisation des parcelles d'aisances le long de la grande rue, il convient de régulariser les achats et ventes d'aisances pour les consorts AMIOT, avant la vente de la maison. Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de vendre les parcelles de terrain cadastrée AC 424 de 1m<sup>2</sup> et AC 425 de 37m<sup>2</sup> aux consorts AMIOT au prix de 20€ le m<sup>2</sup>.
- d'acheter la parcelle AC 423 de 4m<sup>2</sup> aux consorts AMIOT au prix de 20€ le m<sup>2</sup>.

### Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

## Délibération 2025\_12\_03\_08 : achat d'une parcelle d'aisance à M. Debernardi Thomas.

Délibération  
transmise en  
préfecture le  
**10.12.2025**

Publiée sur  
papier le  
**10.12.2025**

Le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la régularisation des parcelles d'aisances le long de la grande rue, il convient de régulariser l'achat de terrain d'aisance avec M. Debernardi. Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'acheter la parcelle AC 418 de 20m<sup>2</sup> à M. Debernardi Thomas au prix de 20€ le m<sup>2</sup>.

### Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

## Délibération 2025\_12\_03\_09 : Vente d'une parcelle d'aisance à M. Bergier Claude

Délibération  
transmise en  
préfecture le  
**10.12.2025**

Publiée sur  
papier le  
**10.12.2025**

Le Maire informe le conseil municipal que M. Bergier Claude demande à acheter une parcelle d'aisance. Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de vendre la parcelle de terrain cadastrée AC 417 de 18m<sup>2</sup> à M. Bergier Claude au prix de 20€ le m<sup>2</sup>.

### Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

## Délibération 2025\_12\_03\_10 : Achat de terrain

Délibération  
transmise en  
préfecture le  
**10.12.2025**

Publiée sur  
papier le  
**10.12.2025**

Le Maire rappelle la DM du 19.09.2024 concernant l'achat d'une parcelle de terrain à la ST Lactalis. Il rappelle au conseil municipal sa volonté d'acquérir la parcelle AI 37 de 1ha 60a 80 ; Les conditions de transaction avec la société Lactalis de 2024 indiquaient :

- Prix à 21.50 € HT le m<sup>2</sup>
- Intégration paysagère permettant de réduire les nuisances avec l'usine

La ST Lactalis demande cette fois 23€ HT le m<sup>2</sup>. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité d'acheter cette parcelle aux conditions demandées : parcelle AI 37 de 1ha 60a 80 au prix de 23€ HT le m<sup>2</sup>.

**Adopté à la majorité des suffrages exprimés :**

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

## Délibération 2025\_12\_03\_11 : Projet plateforme en bois

Délibération  
transmise en  
préfecture le  
**10.12.2025**

Publiée sur  
papier le  
**10.12.2025**

La Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs propose la création d'une Société Publique Locale (SPL) pour gérer une plateforme bois-énergie et mutualiser l'approvisionnement des chaufferies. Le capital social est fixé à 37 000 €, avec des apports complémentaires en compte courant d'associés (CCA) à hauteur de 103 000 €, répartis entre les collectivités.

Chaque commune adhérente doit souscrire au capital et participer financièrement via ces avances, sans perspective de dividendes, la SPL fonctionnant à l'équilibre.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré décide que la commune, compte tenu de sa taille et de ses moyens mais surtout du fait qu'elle n'a aucun besoin en achat de plaquettes forestières ; ne s'engagera pas dans ce dispositif et n'adhérera donc pas à la SPL.

**Adopté à la majorité des suffrages exprimés :**

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

## Délibération 2025\_12\_03\_12 : Remboursement à un élu

Délibération  
transmise en  
préfecture le  
**10.12.2025**

Publiée sur  
papier le  
**10.12.2025**

Le maire informe le conseil que Stéphane ANDREY a payé directement des factures pour du gazole et qu'il souhaite être remboursé. Stéphane ANDREY intéressé par la question quitte la salle et ne prend pas part aux débats. Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide de rembourser à M. ANDREY Stéphane la somme de 97.03€ pour le gazole acheté au magasin carrefour.

**Adopté à la majorité des suffrages exprimés :**

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

## Délibération 2025\_12\_03\_13 : Avance budgétaire au budget lotissement

Délibération  
transmise en  
préfecture le  
10.12.2025

Publiée sur  
papier le  
10.12.2025

Le Maire informe le conseil municipal que le prêt à court terme du lotissement Mont de Goux a été remboursé en totalité et qu'aucune parcelle de terrain n'est vendue à ce jour. Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide de verser une avance budgétaire de 200 000€ du budget principal au budget lotissement « Mont de Goux ».

Cette avance sera remboursée au budget communal début 2026.

**Adopté à la majorité des suffrages exprimés :**

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

## Délibération 2025\_12\_03\_14 : compte rendu des commissions

Délibération  
publiée sur  
papier le  
10.12.2025

Délibération CCAS : les colis vont être distribués aux aînés de plus de 70 ans

Communication : invitation aux vœux du Maire en cours.

Patrimoine : la phase 2 de la vidéo protection est en cours.

**Adopté à la majorité des suffrages exprimés :**

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

## Liste des délibérations : réunion de conseil municipal du 30 octobre 2025

Délibération n°	Titre	Page n°
2025_12_03_01	<b>Renouvellement des baux</b>	161
2025_12_03_02	<b>Participation complémentaire santé</b>	161
2025_12_03_03	<b>Marché déneigement</b>	161
2025_12_03_04	<b>Rapport sur les prix et la qualité de l'eau 2024</b>	161
2025_12_03_05	<b>Convention d'occupation d'un local</b>	161
2025_12_03_06	<b>Vente d'une parcelle d'aisance à M. Fernandes et Mme Gauthier</b>	162
2025_12_03_07	<b>Vente et achat de parcelles d'aisance aux consorts Amiot</b>	162
2025_12_03_08	<b>Achat d'une parcelle d'aisance à M. Debernardi Thomas</b>	162
2025_12_03_09	<b>Vente d'une parcelle d'aisance à M. Bergier Claude</b>	162
2025_12_03_10	<b>Achat de terrain</b>	162
2025_12_03_11	<b>Projet plateforme bois</b>	162
2025_12_03_12	<b>Remboursement d'une somme à un élu</b>	162
2025_12_03_13	<b>Avance budgétaire au budget lotissement</b>	163
2025_12_03_14	<b>Compte rendu des commissions</b>	163

Le Maire ;

La secrétaire  
de séance ;

